



Communauté de communes

CCCD/CL

D É C I S I O N

Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant–Derval,

Vu l'article 432-10 du nouveau Code Pénal,

Vu l'instruction interministérielle du 21 avril 2006,

Vu la décision en date du 10 Janvier 2017 instituant une régie de recettes à l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier en date du 3 Juin 2022,

DECIDE

ARTICLE 1 : Sont nommés mandataires agents de guichet,

à l'Office de Tourisme - Châteaubriant :

- Aurélie ALIX du 1^{er} Juin au 31 Décembre 2022,
- Esin CERAN du 1^{er} au 23 Juillet 2022,
- Loanne DELAUNAY du 29 Juillet au 20 Août 2022

à l'Office de Tourisme – Derval

- Suzie VICET du 27 Juin au 31 Juillet 2022
- Tessa ROGER du 1^{er} Août au 18 Septembre 2022
- Aurélie ALIX du 1^{er} Juin au 18 Septembre 2022

au Musée des Forges - Moisdon la Rivière :

- Esin CERAN du 1^{er} Juin au 18 Septembre 2022,
- Loanne DELAUNAY du 1^{er} Juin au 18 Septembre 2022,
- Noémie BESNIER du 1^{er} Juin au 18 Septembre 2022,
- Dominique CHIRADE du 1^{er} Juin au 18 Septembre 2022.

Pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes « Office de Tourisme », avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : Les mandataires agents de guichet ne doivent pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code Pénal.

ARTICLE 3 : Les mandataires agents de guichet sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Fait à CHATEAUBRIANT,
Le 7 Juin 2022

Le Président,
Alain HUNAUT



Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants (signature précédée de la formule « VU POUR ACCEPTATION »)

Magalie RICHARD
vu pour acceptation



Anne BAILLEUL

Vu pour acceptation



Vanessa HUBERT

Vu pour acceptation



Les mandataires agents de guichet (signature précédée de la formule « VU POUR ACCEPTATION »)

SMIS ✓ Aurélie ALIX
vu pour acceptation



✓ Loanne DELAUNAY

Vu pour acceptation



✓ Dominique CHIRADE

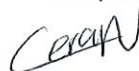
Vu pour acceptation



mail ✓ Tessa ROGER
vu pour acceptation
P.O.



✓ Esin CERAN
vu pour acceptation



Noémie BESNIER

Vu pour acceptation



Suzie VICET

Vu pour acceptation

